

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

OCTOBRE
2021

PRINCIPALES TENDANCES

A fin octobre 2021 et en comparaison avec la même période de l'année 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 12,5% provenant de :

- L'augmentation de 30,6% des impôts directs suite à la hausse de la taxe professionnelle (+40,2%), de la taxe de services communaux (+28,3%), de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+18,8%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+47,3%) et de la taxe d'habitation (+51,3%);
- La baisse de 7,6% des impôts indirects qui s'explique notamment par la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-11%), conjuguée à l'augmentation de la taxe sur les opérations de construction (+36,1%) et de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+31,7%);
- L'augmentation de 43% des recettes non fiscales provenant notamment de la hausse des subventions (+73,9%), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+28,1%) et des recettes domaniales (+35,1%).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 48,6% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 3,2% en raison de la baisse de 2% des dépenses de personnel et de 5,3% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à l'augmentation de 1,5% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 9 MMDH à fin octobre 2020 à 9,8 MMDH à fin octobre 2021, soit une hausse de 8,9%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin octobre 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 15,7 MMDH contre un solde ordinaire positif de 11,3 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 6,8 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 985 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 2,9 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 581 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 6,8 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restants de l'année 2021.

Excédents globaux

A fin octobre 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2021 (6,8 MMDH) et des années antérieures ont été de 48,9 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Octobre 2020	Prévisions 2021	Octobre 2021	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	29 996	45 976	33 749	73%	12,5%
1.1- Recettes fiscales :	25 150	37 870	26 818	71%	6,6%
<i>Impôts directs</i>	9 344	21 284	12 206	57%	30,6%
<i>Impôts indirects</i>	15 806	16 586	14 612	88%	-7,6%
1.2- Recettes non fiscales :	4 846	8 106	6 931	86%	43,0%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	425	770	574	75%	35,1%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	551	1 454	706	49%	28,1%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 497	3 252	4 071	125%	63,0%
<i>Autres recettes</i>	1 373	2 630	1 580	60%	15,1%
2- DEPENSES ORDINAIRES	18 669	29 971	18 075	60%	-3,2%
2.1- Biens et services :	17 643	28 826	17 034	59%	-3,5%
<i>Personnel</i>	9 844	13 263	9 652	73%	-2,0%
<i>Autres biens et services</i>	7 799	15 563	7 382	47%	-5,3%
2.2- Intérêts de la dette	1 026	1 145	1 041	91%	1,5%
3- SOLDE ORDINAIRE	11 327	16 005	15 674		
4- INVESTISSEMENT²	9 012	62 868	9 816	16%	8,9%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	2	-12	1		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	579	-6 518	984		
7- EXCEDENT³	2 896	-53 393	6 843		
8- FINANCEMENT² :	-2 896	53 393	-6 843		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 900	473	2 090		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 453	-1 979	-1 596		
<i>Variation de l'excédent</i>	-3 343	54 899	-7 337		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Octobre 2020	Prévisions 2021	Octobre 2021	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	25 150	37 870	26 818	71%	6,6%
IMPÔTS DIRECTS	9 344	21 284	12 206	57%	30,6%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	2 902	8 028	3 722	46%	28,3%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	2 115	6 984	2 965	42%	40,2%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	234	838	354	42%	51,3%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 064	2 092	1 567	75%	47,3%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	1 626	1 695	1 890	112%	16,2%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 403	1 647	1 708	104%	21,7%
IMPÔTS INDIRECTS	15 806	16 586	14 612	88%	-7,6%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	13 924	12 971	12 388	96%	-11,0%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	306	457	403	88%	31,7%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	446	921	607	66%	36,1%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	133	250	149	60%	12,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	102	465	94	20%	-7,8%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	122	174	165	95%	35,2%
<i>Taxe de séjour</i>	100	332	51	15%	-49,0%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	220	222	219	99%	-0,5%
<i>Autres impôts indirects</i>	453	794	536	68%	18,3%
RECETTES NON FISCALES	4 846	8 106	6 931	86%	43,0%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	425	770	574	75%	35,1%
<i>Redevance OTDP communal</i>	551	1 454	706	49%	28,1%
<i>Fonds de concours</i>	460	333	528	159%	14,8%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	428	1 018	472	46%	10,3%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	402	277	448	162%	11,4%
<i>Subventions</i>	2 037	2 919	3 543	121%	73,9%
<i>Recettes diverses</i>	543	1 335	660	49%	21,5%
TOTAL DES RECETTES	29 996	45 976	33 749	73%	12,5%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	8 450	2 719	22 580	33 749
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	572	267	5 409	6 248
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	334	191	3 010	3 535
<i>Produits des services</i>	100	0	714	814
<i>Produits des biens</i>	138	76	1 685	1 899
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	186	0	6 855	7 041
Taxe de services communaux	186	0	3 536	3 722
Taxe professionnelle	0	0	2 965	2 965
Taxe d'habitation	0	0	354	354
1.3- Ressources transférées :	7 692	2 452	10 316	20 460
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	37	2 277	10 074	12 388
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	3 598	0	0	3 598
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	403	0	0	403
<i>Fonds de concours et subventions</i>	3 654	175	242	4 071
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 013	1 436	15 626	18 075
2.1- Biens et services :	698	1 383	14 953	17 034
<i>Personnel</i>	164	1 079	8 409	9 652
<i>Autres biens et services</i>	534	304	6 544	7 382
2.2-Intérêts de la dette	315	53	673	1 041
3- SOLDE ORDINAIRE	7 437	1 283	6 954	15 674
4- INVESTISSEMENT	4 728	1 614	3 474	9 816
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	1	1
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	-16	205	795	984
7- EXCEDENT	2 693	-126	4 276	6 843
8- FINANCEMENT :	-2 693	126	-4 276	-6 843
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 265	531	294	2 090
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-370	-82	-1 144	-1 596
<i>Variation de l'excédent</i>	-3 588	-323	-3 426	-7 337

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin octobre 2021 laisse apparaître une hausse des ressources de 12,5% et une baisse des dépenses ordinaires de 3,2%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 15,7 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 9,8 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 985 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 6,8 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 33,7 MMDH en augmentation de 12,5% par rapport à fin octobre 2020. Ceci s'explique par la hausse de 3,6% des recettes transférées, de 34,1% des recettes gérées par l'Etat et de 25,2% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2020	Prévisions	2021	Evol. %
Transférées	19 756	20 022	20 460	3,6%
Gérées par l'Etat	5 251	15 850	7 041	34,1%
Gérées par les collectivités	4 989	10 104	6 248	25,2%
TOTAL	29 996	45 976	33 749	12,5%

1.1-RECETTES FISCALES

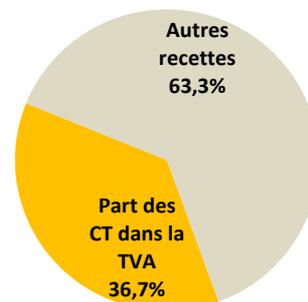
Les recettes fiscales ont atteint 26,8 MMDH, en augmentation de 6,6% par rapport à leur niveau à fin octobre 2020, suite à la hausse de 30,6% des impôts directs et à la baisse de 7,6% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 79,5% des recettes globales des collectivités territoriales à fin octobre 2021.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 20,5 MMDH à fin octobre 2021 contre 19,8 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 3,6%. Ceci résulte de l'augmentation des subventions (+1.506 MDH), de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+569 MDH), de la part des régions dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+97 MDH) et des fonds de concours (+68 MDH), conjuguée à la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-1.536 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 36,7% de leur part dans le produit de la TVA.

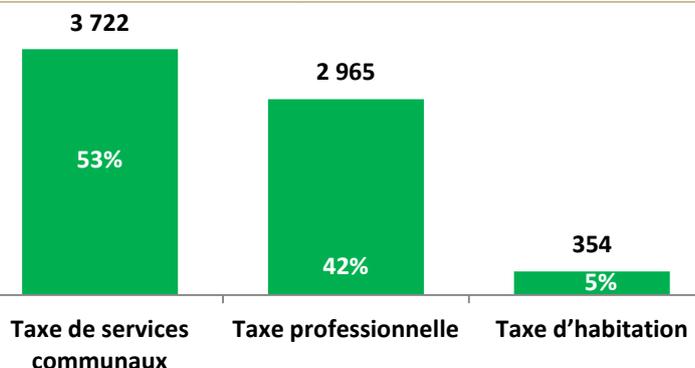
Structure des recettes des collectivités en 2021



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin octobre 2021, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 7 MMDH contre 5,3 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 34,1%, provenant de la hausse de la taxe professionnelle (+850 MDH), de la taxe de services communaux (+820 MDH) et de la taxe d'habitation (+120 MDH).

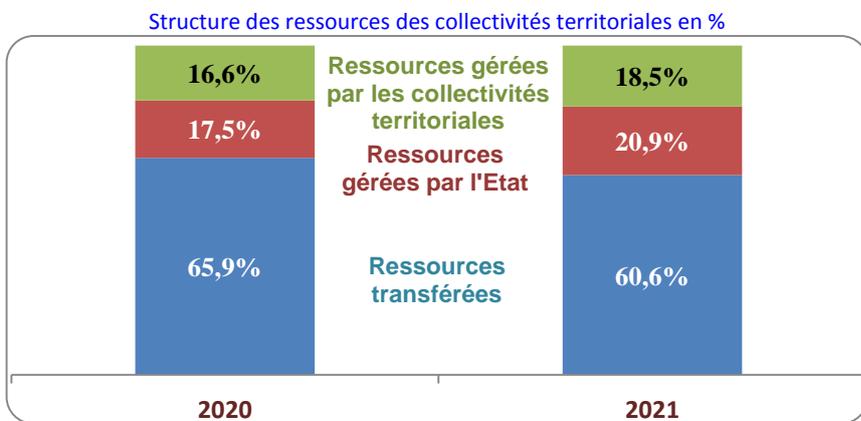
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 6,2 MMDH à fin octobre 2021 contre 5 MMDH enregistré un an auparavant, en hausse de 25,2%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.567 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (706 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (607 MDH) et des recettes domaniales (574 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin octobre 2020 et fin octobre 2021, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 6,9 MMDH, en hausse de 43% par rapport à leur niveau à fin octobre 2020, en raison principalement de l'augmentation de 73,9% des subventions, de 28,1% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal, de 35,1% des recettes domaniales et de 14,8% des fonds de concours.

La hausse des subventions est due principalement à l'augmentation des subventions accordées par l'Etat (3.531 MDH contre 2.028 MDH).

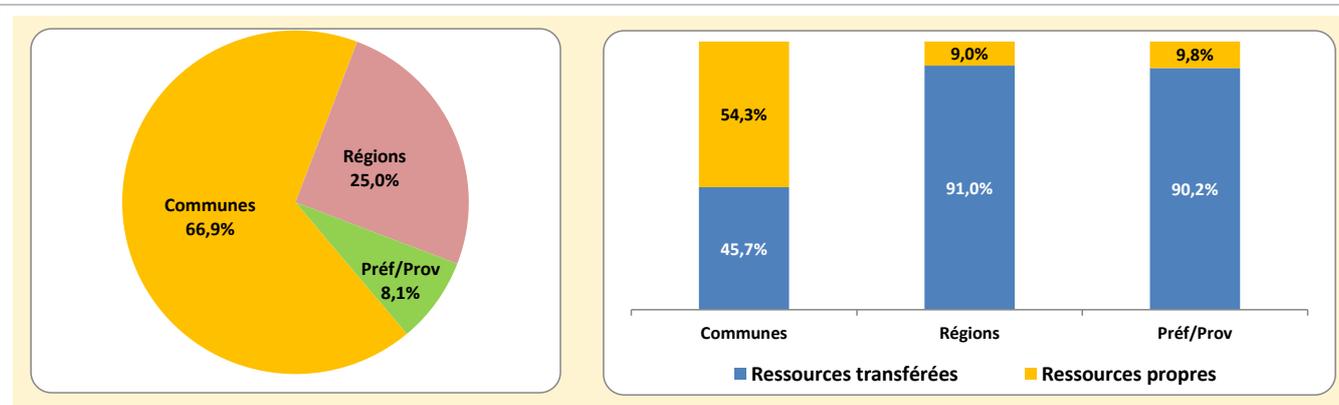
La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (145 MDH contre 122 MDH) et du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (140 MDH contre 94 MDH).

Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (395 MDH contre 383 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 22,6 MMDH et représentent 66,9% des recettes globales des collectivités territoriales à fin octobre 2021.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin octobre 2021, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 45,7% des recettes des communes contre 91% pour les régions et 90,2% pour les préfetures et provinces.

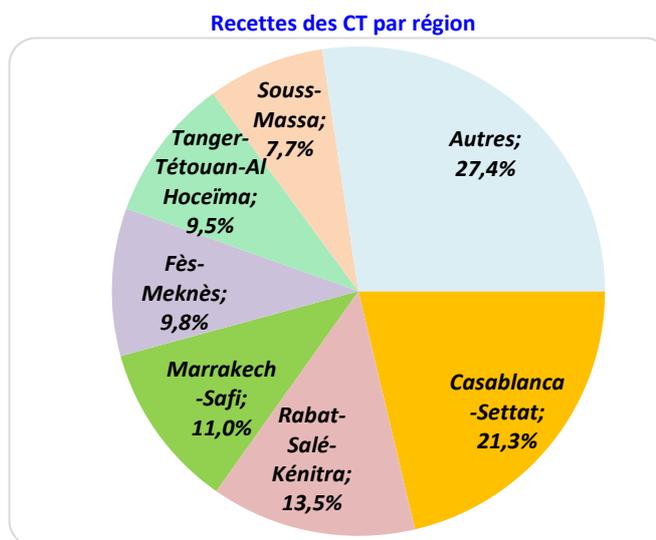


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,6% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (7.192 MDH) représentent 21,3% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,5% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,3%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 757	3 093	2 342	7 192
Rabat-Salé-Kénitra	805	1 267	2 473	4 545
Marrakech-Safi	698	610	2 389	3 697
Fès-Meknès	578	464	2 250	3 292
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	752	596	1 848	3 196
Souss-Massa	489	443	1 661	2 593
L'oriental	395	270	1 892	2 557
Béni Mellal-Khénifra	342	208	1 648	2 198
Drâa-Tafilalet	147	69	1 337	1 553
Laâyoune-Sakia El Hamra	140	0	1 145	1 285
Guelmim-Oued Noun	72	21	784	877
Dakhla-Oued Ed Dahab	73	0	691	764
TOTAL	6 248	7 041	20 460	33 749

2- DEPENSES

A fin octobre 2021, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 29,5 MMDH, en hausse de 1,2% par rapport à leur niveau à fin octobre 2020. Elles se composent à hauteur de 61,3% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin octobre 2021, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 18,1 MMDH, soit une diminution de 3,2% en raison de la baisse de 2% des dépenses de personnel et de 5,3% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 1,5% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Personnel	9 844	13 263	9 652	73%	-2,0%
Autres biens et services	7 799	15 563	7 382	47%	-5,3%
Intérêts dette	1 026	1 145	1 041	91%	1,5%
TOTAL	18 669	29 971	18 075	60%	-3,2%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin octobre 2021 ont atteint 9.652 MDH contre 9.844 MDH à fin octobre 2020, soit une baisse de 2%. Les salaires représentent 53,4% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 77,9% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 7.382 MDH à fin octobre 2021 contre 7.799 MDH un an auparavant, en diminution de 5,3%. Elles sont constituées pour 56,1% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 1.041 MDH à fin octobre 2021 contre 1.026 MDH un an auparavant, en hausse de 1,5%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin octobre 2021 a dégagé un solde ordinaire positif de 15,7 MMDH contre un solde ordinaire positif de 11,3 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

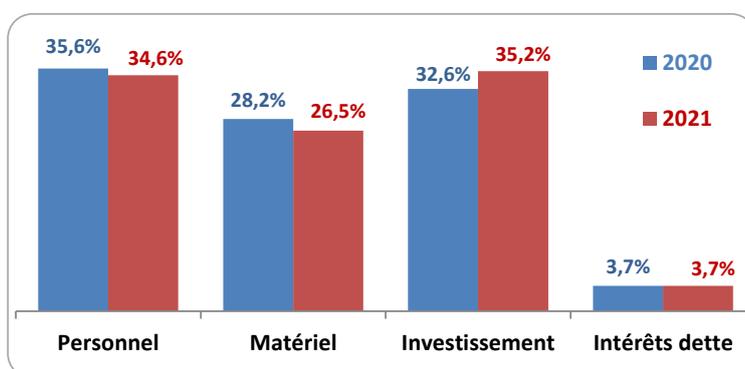
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 9,8 MMDH à fin octobre 2021 contre 9 MMDH à fin octobre 2020, soit une augmentation de 8,9% (+804 MDH).

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (+468 MDH), des subventions (+334 MDH), des acquisitions immobilières (+117 MDH) et des Projets intégrés (+24 MDH), conjuguée à la diminution des émissions au titre des programmes nationaux (-155 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	2 146	19 400	2 614	13%	21,8%
Projets intégrés⁶	2 092	20 328	2 116	10%	1,1%
Acquisitions immobilières	585	7 468	702	9%	20,0%
Acquisitions mobilières⁷	480	2 272	496	22%	3,3%
Programmes nationaux⁸	2 920	9 817	2 765	28%	-5,3%
Subventions	789	3 583	1 123	31%	42,3%
TOTAL	9 012	62 868	9 816	16%	8,9%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin octobre 2020 et fin octobre 2021 fait ressortir la baisse de la part des dépenses de personnel et des dépenses de matériel, conjuguée à la hausse de la part des dépenses d'investissement et la stagnation de celle des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

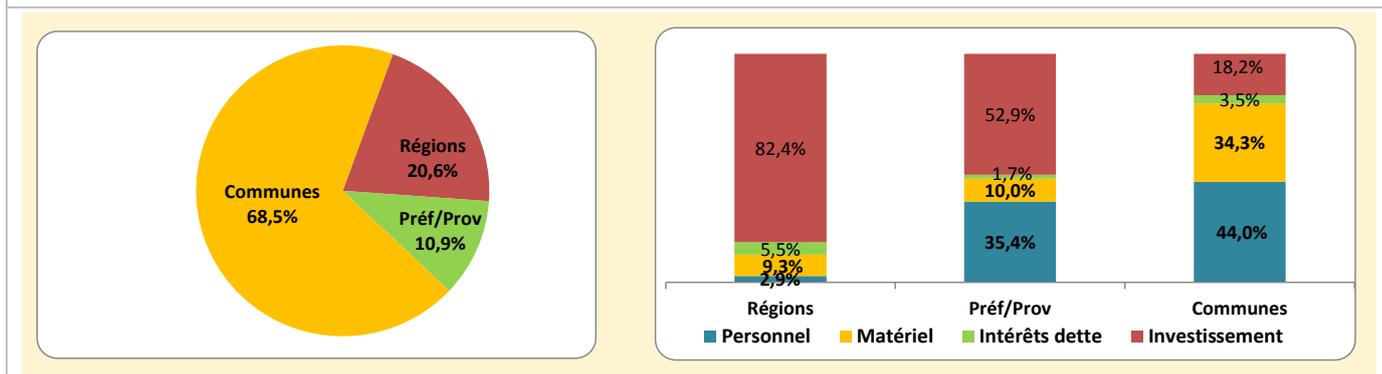
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 19,1 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 68,5% à fin octobre 2021.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin octobre 2021 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent une part importante des budgets des communes (44%), alors que ce sont les dépenses d'investissement qui constituent la part importante des budgets des régions (82,4%) et des préfectures et provinces (52,9%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 82,4% des dépenses d'investissement, de 9,3% des dépenses de matériel, de 5,5% des charges en intérêts de la dette et de 2,9% des dépenses de personnel.

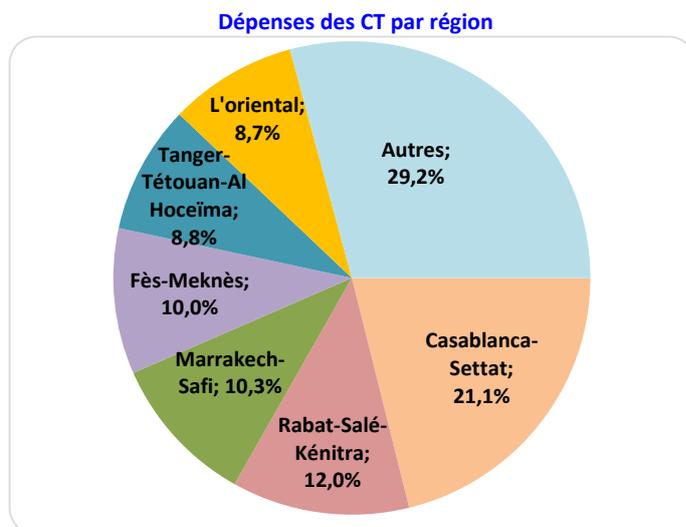


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 70,8% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (5.894 MDH) représentent 21,1% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Guelmim-Oued Noun représentent 2% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 895	1 807	248	1 944	5 894
Rabat-Salé-Kénitra	1 317	979	117	947	3 360
Marrakech-Safi	1 043	865	61	890	2 859
Fès-Meknès	1 145	715	99	818	2 777
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	863	716	69	793	2 441
L'oriental	893	544	89	896	2 422
Souss-Massa	695	456	108	1 135	2 394
Béni Mellal-Khénifra	661	367	60	839	1 927
Laâyoune-Sakia El Hamra	424	476	96	572	1 568
Drâa-Tafilalet	389	213	33	349	984
Dakhla-Oued Ed Dahab	105	135	47	412	699
Guelmim-Oued Noun	222	109	14	221	566
TOTAL	9 652	7 382	1 041	9 816	27 891

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin octobre 2021 des soldes positifs de 1 MDH et 984 MDH respectivement contre un solde positif de 2 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 579 MDH pour les comptes spéciaux à fin octobre 2020.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 6,8 MMDH à fin octobre 2021 contre un excédent global de 2,9 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin octobre 2021, soit 6,8 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restants de l'année 2021.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin octobre 2021, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 2.090 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.596 MDH et la reconstitution des excédents pour 7,3 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin octobre 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 48,9 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2021 (6,8 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2021 et non payées.

Le reliquat constitue la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 53% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin octobre 2021

